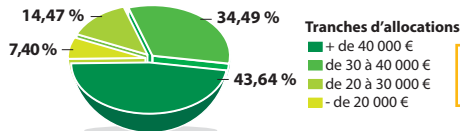


Allocations 2016					
Valeur du point de retraite	Médecin	Conjoint collaborateur	Conjoint survivant	Nombre de points max. 2016	Taux de réversion
Base Complémentaire	0,5626 €	0,5626 €	0,3038 €	525 + 25	54 %
ASV	78,55 €	78,55 €	47,13 €	10	60 %
	13 €	-	6,50 €	27 + 9	50 %

Répartition des retraités en cumul selon la tranche d'allocation versée (mars 2016)



Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA

Retraite moyenne versée aux médecins cumulant retraite et activité libérale : **36 628 €** par an.

FLUX FINANCIERS ET RÉSERVES, régimes obligatoires

Flux CARMF en 2016 en millions d'euros régime de base compris	
Cotisations	2 410 M€ (+ 2,6 %)
Prestations	2 320 M€ (+ 6,9 %)

Réserves en millions d'euros*	
Complémentaire	5 583 M€
ASV	328 M€
Invalidité-décès	557 M€
Total	6 468 M€

* Les réserves du régime de base sont désormais gérées par la CNAVPL.

Fonds d'action sociale	
Aides accordées en 2015 à 1 228 allocataires ou prestataires (dont 1 150 dossiers traités pour le secours forfaitaire) et à 66 cotisants : 1,88 M€	
Commission de recours amiable 2015, montant des remises = 3,3 M€	

CAPIMED régime facultatif loi «Madelin»

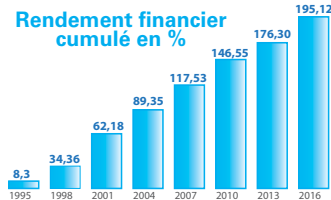
Prestations 2016

> Indemnités journalières en cas d'invalidité temporaire à compter du 91 ^e jour d'incapacité totale de travail. Taux normal Classe A 64,67 € Classe B 97,00 € Classe C 129,33 € Taux réduit Classe A 33,00 € Classe B 49,50 € Classe C 66,00 €			> Assurance décès (moyenne annuelle) Indemnité décès 40 000 € versés en cas de décès d'un médecin cotisant non retraité, à jour de ses cotisations ou titulaire de la pension d'invalidité et âgé de moins de 75 ans.		
> Rente annuelle (prestations maximum) en cas d'invalidité totale et définitive Médecin Classe A 14 403,20 € Classe B 18 004 € Classe C 24 005,80 € Majoration pour conjoint Classe A 5 041,12 € Classe B 6 301,40 € Classe C 8 402,03 € Par enfant à charge Classe A 6 687,20 € Classe B 6 687,20 € Classe C 6 687,20 €			Rente annuelle - au conjoint jusqu'à 60 ans : de 6 394,50 € à 12 789 €, majorée de 10 % si trois enfants avec le médecin, - à l'enfant orphelin de père ou de mère : 7 531,30 €, - à l'enfant orphelin de père et de mère : 9 378,60 € (jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il poursuit des études).		

Chiffres CAPIMED

- Rendement net 2015 : 3,20 %
- Coût d'acquisition du point en 2016 : 25,43 €
- Valeur du point en 2016 : 2,4555 €

Rendement financier cumulé en %

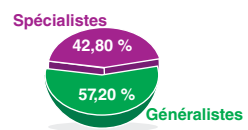


10 classes de cotisations

Exemple classe 1
Option A : 1 261 €
Option B : 2 522 €

Exemple classe 4
Option A : 5 044 €
Option B : 10 088 €

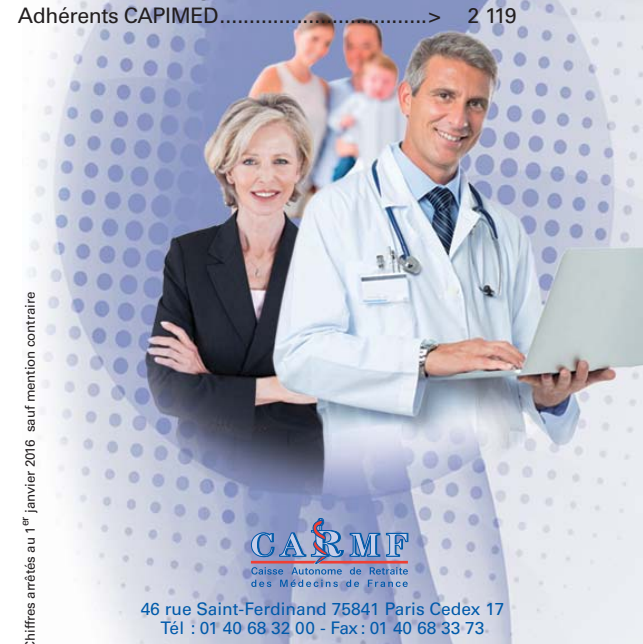
Répartition des cotisants CAPIMED



Chiffres clés 2016

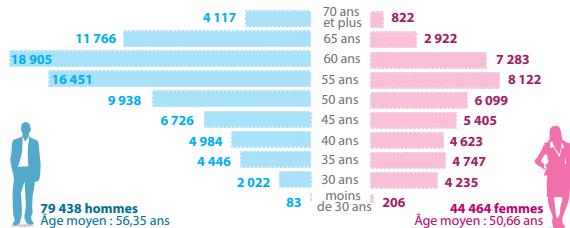
EFFECTIFS CARMF

Cotisants (hors cumul)	> 113 024
Cumul retraite/activité libérale	> 10 878
Retraités (hors cumul)	> 49 376
Conjoints collaborateurs	> 1 699
Conjoints collaborateurs retraités	> 1 643
Conjoints survivants retraités	> 20 005
Bénéficiaires du régime invalidité-décès	> 4 157
Adhérents CAPIMED	> 2 119



Pyramide des âges des cotisants

123 902 médecins (y compris cumul)



Base de calcul des cotisations 2016

(sous réserve des décrets)

Régimes	Assiette	Taux et montants	Cotisation maximum
Base	Revenus non-salariés 2014		
	Tranche 1 : jusqu'à 38 616 € (1 PSS)*	8,23 %	3 178 €
	Tranche 2 : 193 080 € (5 PSS)*	1,87 %	3 611 €
	TOTAL		6 789 €
Complémentaire	Revenus non-salariés 2014 dans la limite de 3,5 PSS* soit 135 156 €	9,60 %	12 975 €
ASV	Part forfaitaire		
	secteur 1 secteur 2	1 617 € 4 850 €	/ /
ASV	Part proportionnelle (ajustement) sur le revenu conventionnel 2014 plafonné à 193 080 € (5 PSS)* :		
	secteur 1 secteur 2	0,8667 % 2,60 %	1 673 € 5 020 €
Invalidité-décès	Revenus non-salariés 2014		
	Classe A : revenus < à 38 616 € (1 PSS)*	622 €	/
	Classe B : revenus = ou > à 38 616 € (1 PSS)* et < à 115 848 € (3 PSS)*	720 €	/
	Classe C : revenus = et > à 115 848 € (3 PSS)*	836 €	/

* PSS = plafond de Sécurité sociale : 38 616 € au 1^{er} janvier 2016

Exemples de cotisations 2016 en fonction des revenus 2014

Revenus	20 000 €	60 000 €	80 000 €	193 080 €
Total secteur 1	6 352 €	12 917 €	15 384 €	23 890 €
Total secteur 2	9 932 €	17 190 €	20 004 €	30 470 €

Dépenses 2016

Régime complémentaire	Taux de dispense
revenus imposables 2015 du médecin	100 %
- jusqu'à 5 000 €	100 %
- de 5 001 € à 12 000 €	75 %
- de 12 001 € à 19 000 €	50 %
- de 19 001 € à 27 000 €	25 %
- plus de 27 000 €	0 %

Régime ASV	Taux de dispense
revenu médical libéral net 2015 : inférieur ou égal à 11 500 €	100 %

BNC moyen - Secteurs 1 et 2

Années	2013	2014	Évol. 2013/14
Ensemble des médecins	84 835 €	87 560 €	2,69 %
Généralistes	72 532 €	74 460 €	2,23 %
Spécialistes	100 357 €	104 065 €	3,08 %

Nombre de médecins en société d'exercice libéral (SEL) :
10 036 médecins en SEL dont 84,97 % de spécialistes

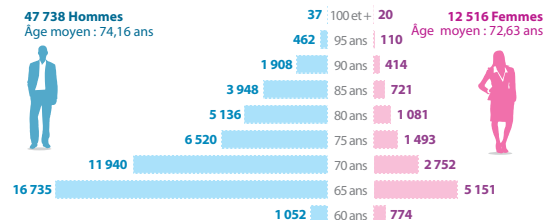
Répartition des 1 699 conjoints collaborateurs en fonction du choix d'assiette de cotisations

Régime de base	Effectifs
- forfait	62 %
- 25 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	14 %
- 50 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	14 %
- 25 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	6 %
- 50 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	4 %

Régime	Régime
complémentaire	invalidité-décès
- quart de la cotisation du médecin	84 %
- moitié de la cotisation du médecin	16 %
	75 %
	25 %

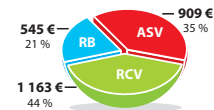
Pyramide des âges des retraités

60 254 médecins (y compris cumul)



Retraite moyenne versée au médecin

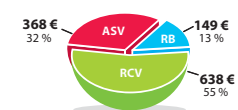
(base mars 2016)



Total des 3 régimes ⁽¹⁾
2 617 € par mois

Pension moyenne versée au conjoint survivant

(base mars 2016)



Total des 3 régimes ⁽¹⁾
1 155 € par mois

⁽¹⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA

Régimes	Cotisations moyennes annuelles ⁽²⁾	Retraites moyennes ⁽¹⁾	
	Secteur 1	Secteur 2	
Base	4 659 € (30 %)	4 659 € (23 %)	6 539 € (21 %)
Complémentaire	8 365 € (54 %)	8 365 € (41 %)	13 963 € (44 %)
ASV	2 345 € (16 %)	7 439 € (36 %)	10 910 € (35 %)
TOTAL	15 369 €	20 463 €	31 412 €

⁽¹⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA⁽²⁾ Montants émis lors de l'appel de cotisation de janvier 2016